



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 341^E SESSION

Date 13/05/2024 – 17/05/2024

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Strasbourg, France

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origine/Remarques de la DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les rapports ad hoc pour 15 états;
 - examiner les réclamations collectives en cours ;
 - examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961) ;
 - examiner les projets de modification des règles et des méthodes de travail ;
 - discuter d'une éventuelle contribution à la conférence de haut niveau de Vilnius ;
 - examiner les questions ciblées pour les conclusions 2025 ;
 - examiner les dates des sessions pour 2025.

Résultats 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité des

réclamations suivantes :

- Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et Mouvement international ATD - Quart Monde c. Belgique
Réclamation n° 233/2023
 - *Unión General de Trabajadores* (UGT) c. Espagne
Réclamation n° 235/2023
- 2) Le Comité a adopté une décision sur le fond de la réclamation suivante:
 - Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (SAGES) c. France
Réclamation n° 211/2022
 - 3) Les Sous-Comités ont examiné les rapports ad hoc de l'Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Finlande, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie et Lettonie.
 - 4) Le Comité a examiné les développements relatifs aux rapports et réunions à venir sur les dispositions non acceptées.
 - 5) Le Comité a examiné les projets d'amendements au règlement et aux méthodes de travail.
 - 6) Le Comité a approuvé une série de questions ciblées pour les conclusions 2025 ;
 - 7) Le Comité a confirmé les dates des sessions du CEDS pour 2025 telles que proposées.

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- Suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- de transmettre aux parties et de publier les décisions de recevabilité ;
- de transmettre aux parties et au Comité des Ministres la décision sur le fond conformément à la procédure habituelle ;
- d'être en contact avec les États concernés par des rapports et des réunions sur les dispositions non acceptées.

**Conclusions/
suivi**

- de préparer des projets révisés d'amendements au Règlement en vue de reprendre la discussion lors d'une prochaine session ;
- de transmettre les questions ciblées pour les conclusions 2025 au Comité gouvernemental ;
- de rendre publiques les dates de la session 2025.

Participants

Aoife NOLAN, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Tatiana PUIU, Vice-Présidente
Kristīne DUPATE, Rapporteure générale
József HAJDÚ
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN
Carmen SALCEDO BELTRÁN
Franz MARHOLD
Alla FEDOROVA
Grega STRBAN

Sécretariat CdE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint